

Tableau des décharges des directeurs

Décharges	Nombre de classes	
	Elémentaires	Maternelles
Totale :1	14 et plus	13 et plus
Demi : 0,50	10 à 13	9 à 12
Quart : 0,25	4 à 9	4 à 8

Dispositif ECLAIR

Décharge complète	$\frac{3}{4}$ de décharge	$\frac{1}{2}$ décharge	$\frac{1}{4}$ de décharge
+ de 13 classes	De 11 à 12	De 7 à 10	De 3 à 6

Direction complètement déchargée : conditions d'accès

- Avoir exercé les fonctions de directeur à titre définitif pendant 3 années scolaires consécutives au cours des 5 ans précédant l'année au titre de laquelle le mouvement est fait. Cette exigence ne fait pas obstacle à la priorité donnée à un personnel faisant fonction sur un poste vacant

*Cette mesure ne concerne pas les écoles d'application ou les écoles spécialisées qui relèvent des listes d'aptitude Académiques.

Directions spécialisées

Les postes de directeurs en établissement médicaux sociaux ou de santé sont accessibles aux enseignants inscrits sur la liste académique d'aptitude aux fonctions de direction d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

ETABLISSEMENTS	
Et. READ IRF POMPONIANA-OLBIA Hyères	IME du haut Var - Salernes
SEFFS Toulon -SAFEP –SAAAS	IME Sillans la Cascade et Collobrières
EES Dominique MILLE Toulon	Toulon-La Farlède
CMPP Draguignan et La Seyne	CHITS Toulon – La Seyne
	Hôpital BONNET - Fréjus

Pour les écoles de moins de trois classes l'inscription sur la liste d'aptitude académique n'est pas exigible.
Titre requis : CAPSAIS, CAPA-SH ou CAEI avec l'option correspondante. A défaut, ces postes sont attribués à titre provisoire.

Les postes :

- Hôpital de Pierrefeu, Hôpital de Jour de Trans en Provence et de Cogolin